

Université   
de Montréal

**VOLUME 2**

Transmis au ministère de l'Enseignement supérieur,  
de la Recherche, de la Science et de la Technologie  
aux fins de l'application du premier alinéa 4.1 de la  
Loi sur les établissements d'enseignement de  
niveau universitaire

**MARS 2013**



Cabinet du recteur

Le 20 mars 2013

Monsieur Pierre Boutet  
Directeur général  
Ministère de l'Enseignement supérieur,  
De la Recherche de la Science  
et de la Technologie  
Édifice Marie-Guyart, 19<sup>e</sup> étage  
1035, rue De la Chevrotière  
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Directeur général,

Aux fins d'application du premier alinéa de l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, vous trouverez ci-joint :

- l'état du traitement 2011-2012 vérifié et approuvé, ainsi que la politique institutionnelle régissant les modalités d'exercice des droits d'indemnité de départ du personnel de direction;
- les pages 1 à 4 du rapport financier 2011-2012 vérifié et approuvé.

Ces documents complètent le rapport sur la performance 2011-2012 et le rapport sur les perspectives de développement qui ont été transmis à l'automne 2012.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Recteur, Guy Breton, M. D., FRCPC



Éric Filteau,  
Vice-recteur aux finances et aux infrastructures

p.j.

# Rapports de l'Université de Montréal 2011-2012

Transmis au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche,  
de la Science et de la Technologie aux fins de l'application  
du premier alinéa 4.1 de la Loi sur les établissements  
d'enseignement de niveau universitaire

**Volume 2**



**ÉTAT DE TRAITEMENT**

**2011-2012**

NOM DE L'UNIVERSITÉ : Université de Montréal

NUMÉRO DE L'UNIVERSITÉ : 976 000

**ÉTAT DE TRAITEMENT  
2011-2012**

**APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

DATE :

4/12/12

ADMINISTRATEUR :



Extrait du procès-verbal de la  
590<sup>e</sup> séance du Conseil de  
l'Université de Montréal, tenue le 29  
octobre 2012 à 16 h, à la salle M-425  
du pavillon Roger-Gaudry

---

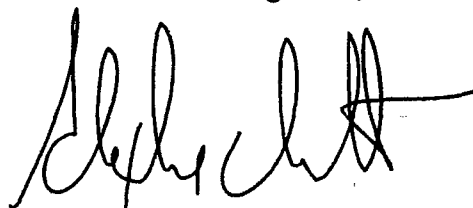
CU-590-4.4 ADOPTION DE L'ÉTAT DE TRAITEMENT DES OFFICIERS  
2011-2012

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

le Conseil de l'Université :

- approuve l'état de traitement de la Loi 95 pour l'année fiscale 2011-2012, conformément aux documents 2012-A-2/590<sup>e</sup>/557 et 557.1 déposés aux archives;
- autorise le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, à signer pour et au nom de l'Université les documents relatifs à la déclaration devant être produite au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Le secrétaire général,



Alexandre Chabot

Certifié conforme à  
l'original, ce 29<sup>e</sup> jour  
du mois d'octobre 2012

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil de  
l'Université de Montréal

### *Rapport sur l'état du traitement*

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de la direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de la direction incluses dans l'état du traitement 2011-2012 ci-joint de l'Université de Montréal pour l'exercice terminé le 30 avril 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives (appelés collectivement l'« état du traitement »). L'état du traitement a été préparé par la direction de l'Université de Montréal conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note complémentaire.

### *Responsabilité de la direction pour l'état du traitement*

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément au référentiel comptable qui est décrit à la note complémentaire, ce qui implique de déterminer si le référentiel d'information financière est acceptable dans les circonstances pour la présentation de l'état du traitement, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état du traitement, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'état du traitement. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation de l'état du traitement afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état du traitement.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

À notre avis, l'état du traitement a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note complémentaire.

*Référentiel comptable et restrictions quant à l'utilisation*

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note complémentaire à l'état du traitement, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Cet état du traitement a été préparé dans le but d'aider l'Université de Montréal à répondre aux exigences de la section 5 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2011-2012*. En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de l'Université de Montréal et au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties que celles-ci.

*Sansan Béleri / Deloitte & Touche p.e.n.c.r.l.<sup>1</sup>*

Le 29 octobre 2012

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

Établissement : Université de Montréal

Année financière : 2011-2012

Personnel de direction supérieure	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)					Temps partiel % du temps
	Nom et fonction	Salaires de Base (2)	Autres éléments de traitement	Droits d'indemnité de départ exercés (1)	Fondations ou personnes morales	
BRETON, Guy, Recteur	367 737 \$	3 641 \$				12,0
DAVID, Héléne, Vice-rectrice aux relations internationales à la francophonie et aux partenariats institutionnels	237 398 \$	4 696 \$				12,0
BOISVERT, Anne-Marie, Vice-rectrice ress.humaines et planification	220 945 \$	4 105 \$				12,0
HUBERT, Joseph, V-R Recherche & V-R - Grands projets académiques (3)	233 136 \$	2 566 \$				12,0
TANGUAY, Geneviève, Vice-rectrice Recherche, création et Innovation (3)	231 500 \$	1 942 \$				6,0
BÉLIVEAU, Louise, Vice-rectrice aux Affaires étudiantes & Dév. Durable	211 890 \$	3 964 \$				12,0
TADDEO, Donat, Vice-recteur, Développement & relations diplômés (4)	225 000 \$	18 019 \$	225 000 \$			6,0
FILTEAU, Éric, Vice-recteur finances et infrastructures	211 890 \$	3 965 \$				12,0
CHABOT, Alexandre, Secrétaire général	162 310 \$	4 771 \$				12,0
BLONDIN, Jean-Pierre, Vice-recteur adjoint et premier cycle	184 877 \$	1 534 \$				12,0
BROCHU, Serge, Vice-recteur adjoint aux relations internationales	176 590 \$	3 787 \$				12,0
CHOUINARD, Roch, Vice-recteur adjoint Études supérieures	176 590 \$	1 815 \$				12,0
LALANDE, Raymond, Vice-recteur aux études	240 073 \$	1 558 \$				7,0
LALANDE, Raymond, Vice-recteur aux projets stratégiques & particuliers	240 073 \$	2 547 \$				4,0
LALANDE, Raymond, Adm. exerçant les fonctions de Doyen - Médecine	277 981 \$	214 \$				1,0
BOISJOLY, Héléne, Doyenne - Médecine	310 000 \$	2 262 \$				11,0
TRUDEAU, Gilles, Doyen - Droit	193 148 \$	2 348 \$				12,0
POIRIER, Louise, Doyenne - Sciences de l'éducation	152 691 \$	1 346 \$				12,0
BOISMENU, Gérard, Doyen - Arts et Sciences	233 769 \$	2 252 \$				12,0
GRESSET, Jacques, Directeur - École d'optométrie	134 997 \$	1 294 \$				1,0
CASANOVA, Christian, Directeur - École d'optométrie	165 000 \$	2 045 \$				11,0
BLANCHETTE, Christian, Doyen - Éducation permanente	170 000 \$	2 246 \$				12,0
PRINCE, François, Directeur - Kinésiologie	149 467 \$	1 534 \$				12,0
LAVIGNE, Gilles, Doyen - Médecine dentaire	202 698 \$	3 017 \$				12,0
CARRIER, Michel, Doyen - Médecine vétérinaire	188 889 \$	2 587 \$				12,0
MOREAU, Pierre, Doyen - Pharmacie	168 914 \$	765 \$				12,0
BRETON, Jean-Claude, Doyen - Théologie	145 543 \$	700 \$				12,0
DE PAOLI, Giovanni, Doyen - Aménagement	163 251 \$	2 212 \$				12,0
CARON, Sylvain, Doyen - Musique	157 271 \$	864 \$				4,5
PANNETON, Isabelle, Adm. exerçant les fonctions de Doyen - Musique	160 000 \$	849 \$				7,5
GIRARD, Francine, Doyenne - Sciences infirmières (5)	225 000 \$	42 733 \$				12,0

(1) La valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non-exercés pendant l'année 2011-2012 apparaît en note complémentaire à l'état du traitement.

(2) Le salaire de base établi pour l'exercice 2011-2012 inclut, lorsqu'il y a lieu, les primes individuelles et de direction ajoutées au salaire de base des professeurs nommés officiers généraux ou facultaires de l'Université de Montréal.

(3) Monsieur Hubert a été vice-recteur à la recherche du 01-05-2011 au 31-10-2011 et vice-recteur aux grands projets académiques par la suite; madame Tanguay a débuté ses fonctions de vice-rectrice à la recherche le 01-11-2011

(4) Le montant de 18 019\$ présenté à la rubrique "Autres éléments de traitement" inclut un montant pour vacances accumulées de 15 517\$.

(5) Le montant de 42 733\$ présenté à la rubrique "Autres éléments de traitement" inclut une allocation spéciale pour déplacements de 40 481\$.

État du traitement

Établissement : Université de Montréal  
Année financière: 2011-2012

Autres catégories de personnel de direction		Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
Catégorie de personnel	Effectif total <sup>(*)</sup> de la catégorie	Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments de traitement
Personnel de direction des composantes de l'établissement <sup>(*)</sup>	110,25	Le plus élevé	205 304 \$	17 946 \$
		Moyenne	150 804 \$	2 053 \$
		Le moins élevé	91 808 \$	81 \$
Personnel de direction des services	220,26	Le plus élevé	252 058 \$	100 363 \$
		Moyenne	98 674 \$	2 709 \$
		Le moins élevé	60 393 \$	7 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	139,54	Le plus élevé	104 311 \$	9 985 \$
		Moyenne	70 887 \$	1 746 \$
		Le moins élevé	47 418 \$	5 \$

<sup>(\*)</sup> Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.

<sup>(\*\*)</sup> En équivalence temps complet; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.



# UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

## Note complémentaire

30 avril 2012

---

L'état du traitement a été préparé conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat de vérification externe de l'état du traitement 2011-2012*, présentant les définitions des composantes du traitement, soit le salaire de base, les autres éléments du traitement, les indemnités de départ, les sommes d'argent et les avantages directs ou indirects reçus d'une fondation ou d'une personne morale qui sollicite du public le versement de dons pour le soutien financier de l'établissement et, finalement, les frais remboursés et les allocations devant être exclus.

De plus, la direction est responsable de déterminer le référentiel comptable puisque ce dernier n'est pas défini dans le *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2011-2012*.

La direction a choisi les critères de constatation et d'évaluation des principes comptables généralement reconnus du Canada de la Partie V du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*.

- (1.1) On exclut les paiements spéciaux pour quelques employés réguliers. En principe, ces employés sont des médecins qui enseignent à l'Université et non pas des médecins qui traitent des patients. L'Université paie un montant pour qu'ils soient rémunérés à un niveau au moins égal au salaire qu'ils auraient autrement gagné par l'entremise du système d'assurance-maladie.
- (1.2) Les frais remboursés et les allocations incluent tous les paiements versés directement à la personne au titre de ses dépenses professionnelles. Ces paiements ne se limitent pas aux dépenses ayant un rapport direct avec la personne concernée et peuvent inclure des règlements liés à d'autres personnes ou le remboursement d'autres achats à la personne concernée.
- (1.3) Les frais remboursés incluent exclusivement les paiements liés aux fonctions administratives (à titre d'exemple, les paiements provenant de fonds de recherche sont exclus).

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.30

Page 1 de 9

RÈGLEMENT RELATIF AUX  
CONDITIONS DE TRAVAIL DES  
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ  
DE MONTRÉAL

Adoption

Date :

Délibération :

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

2001-04-17

E-903-13.1

4.1 d)

2003-06-03

E-940-13.1

4.1 d)

2003-11-03

CU-482-3

5.2

2003-12-10

E-947-17.7

4.1 d)

2005-05-16

E-972-16

4.1 d)

2008-06-09

CU-539-3.2

Refonte

2009-06-01

E-22-8

Annexe A

**Introduction**

Le 5 novembre 2007, le Conseil de l'Université a pris acte du document comportant les principes directeurs en matière de rémunération globale des différents membres de son personnel, tels que recommandés par le Comité des ressources humaines, et a décidé de les appliquer aux officiers de l'Université.

Ces principes constituent un cadre de référence général de rémunération globale du personnel de l'Université permettant l'atteinte d'objectifs de performance, de cohérence, d'équité et de compétitivité tout en assurant le respect du cadre financier de l'Université.

Ce cadre de référence s'articule autour des trois principaux objectifs suivants :

- Attirer, recruter et retenir du personnel qualifié qui contribuera à l'atteinte des objectifs de l'Université;
- Reconnaître la valeur et la performance de son personnel en accordant une rémunération à la fois mobilisante, juste et équitable et aussi permettre un cheminement professionnel stimulant;
- Assurer une cohérence et un équilibre entre les coûts de la rémunération globale et la capacité de payer de l'Université.

**1. Objet**

Le présent règlement a pour objet la rémunération et certaines conditions de travail des officiers de l'Université de Montréal, soit :

- les officiers généraux suivants : le recteur, les vice-recteurs et le secrétaire général,
- les vice-recteurs adjoints qui sont assimilés aux fins du présent règlement à des officiers,
  - certains officiers facultaires, soit les doyens, les vice-doyens, le directeur de l'École d'optométrie et le directeur du Département de kinésiologie.

Il a également pour objet les conditions de fin de mandat et de fin d'emploi des officiers généraux et facultaires visés par le présent règlement.

Secrétariat général

ADMINISTRATION

Numéro : 10.30

Page 2 de 9

RÈGLEMENT RELATIF AUX  
CONDITIONS DE TRAVAIL DES  
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ  
DE MONTRÉAL

Adoption

Date :

Délibération :

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

2001-04-17

E-903-13.1

4.1 d)

2003-06-03

E-940-13.1

4.1 d)

2003-11-03

CU-482-3

5.2

2003-12-10

E-947-17.7

4.1 d)

2005-05-16

E-972-16

4.1 d)

2008-06-09

CU-539-3.2

Refonte

2009-06-01

E-22-8

Annexe A

**2. Définitions**

L'expression « officiers généraux » désigne le recteur, les vice-recteurs et le secrétaire général.

L'expression « officiers facultaires » désigne les doyens, les vice-doyens ainsi que le directeur de l'École d'optométrie et le directeur du Département de kinésiologie.

L'expression « officier » employée seule désigne les officiers généraux, les vice-recteurs adjoints et les officiers facultaires

L'expression « Comité des ressources humaines » désigne le comité des ressources humaines nommé par le conseil de l'Université.

**3. Principes directeurs**

L'équité, la comparabilité et la compétitivité sont les principes directeurs sur lesquels repose le présent règlement.

L'équité exige que la rémunération des officiers de l'Université soit tributaire des politiques et des pratiques propres aux autres catégories de personnel de l'Université. L'équité exige également que, parmi les officiers, toute différence touchant leur rémunération soit justifiée par des attributions substantiellement plus importantes ou par des conditions particulières du marché.

La comparabilité et son complément, la compétitivité, signifient que le présent règlement soit établi en tenant compte des conditions de travail se rattachant à des postes de même niveau dans des institutions dont l'importance se compare à celle de l'Université de Montréal.

**4. Rémunération**

4.1 Traitement

- a) Le traitement des officiers est établi conformément aux principes énoncés dans le présent règlement.

Secrétariat général

ADMINISTRATION

Numéro : 10.30

Page 3 de 9

RÈGLEMENT RELATIF AUX  
CONDITIONS DE TRAVAIL DES  
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ  
DE MONTRÉAL

Adoption

Date :

Délibération :

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

2001-04-17

E-903-13.1

4.1 d)

2003-06-03

E-940-13.1

4.1 d)

2003-11-03

CU-482-3

5.2

2003-12-10

E-947-17.7

4.1 d)

2005-05-16

E-972-16

4.1 d)

2008-06-09

CU-539-3.2

Refonte

2009-06-01

E-22-8

Annexe A

- b) Le traitement de chaque officier est déterminé en fonction du marché de référence propre à sa fonction.
- c) Le marché de référence retenu aux fins du présent règlement est celui des grandes universités canadiennes.
- d) À partir du marché de référence et de la médiane salariale de celui-ci, le traitement annuel du recteur, à son entrée en fonction, est fixé par le Comité exécutif qui établira également, sur recommandation du Comité des ressources humaines, les modalités de sa révision annuelle, le cas échéant.
- e) Également à partir du marché de référence, une échelle de traitement est déterminée pour chacun des autres officiers. Ces échelles de traitement sont établies en fonction de la médiane du marché de référence à laquelle est appliquée une pondération afin de tenir compte de la capacité de payer de l'Université. À l'entrée en vigueur des présentes modifications au Règlement, la pondération est fixée à 95 %. Les échelles de traitement sont adoptées annuellement par le Comité exécutif sur recommandation du Comité des ressources humaines.
- f) Le traitement de l'officier, à l'exception du recteur, est ensuite positionné à l'intérieur de l'échelle déterminée.
- g) Le positionnement du traitement d'un officier à l'intérieur de l'échelle fixée est établi par le recteur pour les officiers généraux, les vice-recteurs adjoints, les doyens, le directeur de l'École d'optométrie et le directeur du Département de kinésiologie et par les doyens, pour les vice-doyens.

4.2 Progression salariale pour les officiers autres que le Recteur

- a) Le Comité des ressources humaines reçoit annuellement les résultats de l'évaluation faite de la performance des officiers et détermine l'enveloppe budgétaire réservée à la progression du traitement des officiers suivant cette évaluation, conformément au présent règlement. Il transmet ses recommandations au Comité exécutif.
- b) L'officier dont le traitement est égal ou supérieur au traitement maximum de l'échelle déterminée en fonction de son marché de référence ne peut faire l'objet d'une progression salariale liée à la performance.

Secrétariat général

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.30

Page 4 de 9

RÈGLEMENT RELATIF AUX  
CONDITIONS DE TRAVAIL DES  
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ  
DE MONTRÉAL

Adoption

Date :

Délibération :

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

2001-04-17

E-903-13.1

4.1 d)

2003-06-03

E-940-13.1

4.1 d)

2003-11-03

CU-482-3

5.2

2003-12-10

E-947-17.7

4.1 d)

2005-05-16

E-972-16

4.1 d)

2008-06-09

CU-539-3.2

Refonte

2009-06-01

E-22-8

Annexe A

**4.3 Avantages sociaux des officiers**

L'officier ayant un lien d'emploi permanent avec l'Université bénéficie des avantages reconnus aux membres de son corps d'emploi d'origine. Dans les autres cas, l'officier bénéficie des avantages reconnus aux cadres de l'Université.

**4.4 Avantages liés à l'exercice des fonctions des officiers généraux**

- a) Les officiers généraux bénéficient chacun d'une allocation annuelle imposable de 1 666 \$ par année pour l'usage de leur véhicule.
- b) Un chauffeur-messager est mis à la disposition du recteur, prioritairement, et des autres officiers généraux.
- c) Sur présentation des pièces justificatives, l'officier général a droit au remboursement de ses frais de représentation.
- d) Le recteur et le vice-recteur responsable des affaires publiques sont remboursés des dépenses occasionnées par leur appartenance à des clubs sociaux dont le nombre est déterminé par le Comité exécutif.

**4.5 Autre avantage**

Les officiers généraux, les vice-recteurs adjoints, les doyens, le directeur de l'École d'optométrie et le directeur du Département de kinésiologie, ont droit annuellement au remboursement des frais d'un bilan de santé ne pouvant excéder 1250 \$, sur présentation des pièces justificatives.

**5. Conditions de fin de mandat et de lien d'emploi des officiers**

Les conditions de fin de mandat et de lien d'emploi des officiers sont prévues à l'annexe A du présent règlement.

**6. Responsable de l'application de la politique**

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.30

Page 5 de 9

RÈGLEMENT RELATIF AUX  
CONDITIONS DE TRAVAIL DES  
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ  
DE MONTRÉAL

Adoption

Date :

Délibération :

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

2001-04-17

E-903-13.1

4.1 d)

2003-06-03

E-940-13.1

4.1 d)

2003-11-03

CU-482-3

5.2

2003-12-10

E-947-17.7

4.1 d)

2005-05-16

E-972-16

4.1 d)

2008-06-09

CU-539-3.2

Refonte

2009-06-01

E-22-8

Annexe A

À moins de disposition contraire, le Comité exécutif est chargé de l'application du présent règlement et, à cette fin, peut se faire conseiller par le Comité des ressources humaines.

Il établit, par résolution, le traitement des officiers et leurs conditions de travail, de fin de mandat et de fin d'emploi. Il en informe le Conseil de l'Université. Il peut, en cours de mandat des officiers, ajuster leur traitement en tenant compte de mesures applicables à d'autres catégories de personnel de l'Université. Cette disposition doit faire partie de la résolution du Comité exécutif fixant le traitement de l'officier.

À titre exceptionnel, sur recommandation du Comité des ressources humaines, le Comité exécutif peut, de façon dérogatoire au présent règlement, décider de la rémunération et des conditions de travail d'un officier dont la situation particulière le justifie.

Les officiers ne peuvent prendre part aux délibérations du Comité exécutif lorsque celles-ci portent sur leurs conditions de travail.

Les résolutions du Comité exécutif sont rendues publiques après que le Conseil en ait été informé.

## 7. Dispositions transitoires

Le présent règlement s'applique rétroactivement au 1<sup>er</sup> juin 2007 aux fins de la fixation du traitement des officiers pour l'année 2007-2008. Le présent règlement s'applique à tout officier actuellement en poste, à toute nouvelle nomination et à tout renouvellement de nomination.

L'application du présent règlement ne peut avoir pour effet de diminuer le traitement d'un officier à la date d'entrée en vigueur des présentes modifications.

## 8. Responsabilité

La rémunération d'un officier doit être fixée en application du présent règlement. À moins qu'il n'ait été approuvé par le Comité exécutif sur recommandation du Comité des ressources humaines, tout engagement à l'égard d'un officier relativement à sa rémunération, ses conditions de travail et ses conditions de fin de mandat et de fin d'emploi qui ne respectent pas les paramètres du présent règlement peut entraîner la responsabilité personnelle de la personne qui a pris l'engagement pour et au nom de l'Université.

Secrétariat général

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.30

Page 6 de 9

RÈGLEMENT RELATIF AUX  
CONDITIONS DE TRAVAIL DES  
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ  
DE MONTRÉAL

Adoption

Date :

Délibération :

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

2001-04-17

E-903-13.1

4.1 d)

2003-06-03

E-940-13.1

4.1 d)

2003-11-03

CU-482-3

5.2

2003-12-10

E-947-17.7

4.1 d)

2005-05-16

E-972-16

4.1 d)

2008-06-09

CU-539-3.2

Refonte

2009-06-01

E-22-8

Annexe A

**9. Modification**

Il revient au Comité exécutif de modifier le présent règlement.

ADMINISTRATION

Numéro : 10.30

Page 7 de 9

RÈGLEMENT RELATIF AUX  
CONDITIONS DE TRAVAIL DES  
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ  
DE MONTRÉAL

Adoption

Date : Délibération :

ANNEXE A

Modifications

Date :	Délibération :	Article(s) :
2001-04-17	E-903-13.1	4.1 d)
2003-06-03	E-940-13.1	4.1 d)
2003-11-03	CU-482-3	5.2
2003-12-10	E-947-17.7	4.1 d)
2005-05-16	E-972-16	4.1 d)
2008-06-09	CU-539-3.2	Refonte
2009-06-01	E-22-8	Annexe A

**CONDITIONS DE FIN DE MANDAT ET DE LIEN D'EMPLOI DES OFFICIERS**

Évènement	Personnel visé	Statut	Conditions prévues
Fin de mandat	Vice-recteurs, secrétaire général, vice-recteurs adjoints, doyens et vice-doyens.  Les conditions de fin de mandat du Recteur sont décidées à sa nomination par Le Conseil de l'Université sur recommandation du Comité ressources humaines	Employé permanent	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ regagne son corps d'emploi d'origine aux conditions de travail qui s'y rattachent</li> <li>✓ s'il s'agit d'un professeur, il peut bénéficier d'une période de ressourcement, pouvant aller jusqu'à une année. La décision d'accorder une telle période et sa durée est prise au moment de la nomination de l'officier après entente avec celui-ci.</li> <li>✓ a droit à une protection salariale pour une période n'excédant pas 1 an</li> </ul>
		Employé sans lien d'emploi permanent	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ n'acquiert pas la sécurité d'emploi</li> <li>✓ il bénéficie d'une indemnité pouvant être égale au traitement annuel au départ (indemnité fixée par le Comité exécutif à la nomination et sujette aux modalités concernant la démission en cours de mandat et la résiliation du mandat par l'Université)</li> </ul>

Adoption

Date : Délibération :

Modifications

Date :	Délibération :	Article(s) :
2001-04-17	E-903-13.1	4.1 d)
2003-06-03	E-940-13.1	4.1 d)
2003-11-03	CU-482-3	5.2
2003-12-10	E-947-17.7	4.1 d)
2005-05-16	E-972-16	4.1 d)
2008-06-09	CU-539-3.2	Refonte
2009-06-01	E-22-8	Annexe A

Évènement	Personnel visé	Statut	Conditions prévues
Démission en cours de mandat	idem	Employé permanent demeurant en lien d'emploi avec l'Université	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ regagne son corps d'emploi d'origine aux conditions de travail qui s'y rattachent.</li> <li>✓ s'il s'agit d'un professeur et qu'une entente prévoyait l'octroi d'une période de ressourcement, celle-ci lui est accordée au prorata de la durée du mandat accompli et dans la mesure où la moitié de celui-ci a été réalisé.</li> <li>✓ La protection salariale est accordée au prorata de la durée du mandat accompli et dans la mesure où la moitié de celui-ci est réalisé.</li> </ul>
		Employé sans lien d'emploi permanent	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ renonce à l'indemnité qui avait été prévue au moment de sa nomination.</li> </ul>

ADMINISTRATION

RÈGLEMENT RELATIF AUX  
CONDITIONS DE TRAVAIL DES  
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ  
DE MONTRÉAL

**ANNEXE A**

Adoption

Date : Délibération :

Modifications

Date :	Délibération :	Article(s) :
2001-04-17	E-903-13.1	4.1 d)
2003-06-03	E-940-13.1	4.1 d)
2003-11-03	CU-482-3	5.2
2003-12-10	E-947-17.7	4.1 d)
2005-05-16	E-972-16	4.1 d)
2008-06-09	CU-539-3.2	Refonte
2009-06-01	E-22-8	Annexe A

Évènement	Personnel visé	Statut	Conditions prévues
Résiliation par l'Université	idem	Employé permanent	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ regagne son corps d'emploi d'origine aux conditions de travail qui s'y rattachent.</li> <li>✓ s'il s'agit d'un professeur et qu'une entente prévoyait l'octroi d'une période de ressourcement, celle-ci lui est accordée au prorata de la durée du mandat accompli et dans la mesure où la moitié de celui-ci a été réalisé.</li> <li>✓ Aucune protection salariale n'est accordée</li> </ul>
		Employé sans lien d'emploi permanent	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ le montant de l'indemnité prévue au moment de la nomination est accordé au prorata de la durée du mandat accompli dans la mesure où la moitié de celui-ci est réalisé.</li> </ul>
Fin de lien d'emploi (i.e. démission de l'Université au terme du mandat ou en cours de celui-ci)	idem	Employé permanent	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ renonce et ne reçoit aucun des bénéfices (protection salariale et période de ressourcement, le cas échéant) prévus au moment de sa nomination à moins qu'il prenne sa retraite auquel cas les conditions liées à son corps d'emploi d'origine s'appliquent.</li> </ul>

**RAPPORT FINANCIER**

**2011-2012**

Extrait du procès-verbal de la  
591<sup>e</sup> séance du Conseil de  
l'Université de Montréal, tenue le  
20 novembre 2012 à 16 h, à la salle  
M-425 du pavillon Roger-Gaudry

---

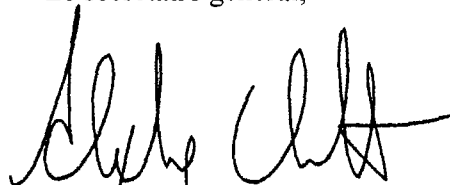
CU-591-5.1 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL DÉTAILLÉ  
2011-2012

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

le Conseil de l'Université :

- approuve le Rapport financier annuel détaillé 2011-2012 pour l'exercice terminé le 30 avril 2012;
- autorise le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, ou le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, à signer le rapport comme indication de l'approbation du Conseil.

Le secrétaire général,



Alexandre Chabot

Certifié conforme à  
l'original, ce 20<sup>e</sup> jour  
du mois de novembre 2012

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil de  
l'Université de Montréal

Nous avons effectué l'audit du Système d'informations financières des universités (SIFU) ci-joint de l'Université de Montréal (l'« Université »), qui comprend le bilan au 30 avril 2012, les états des produits, des charges et de l'évolution des soldes de fonds, pour l'exercice terminé à cette date, présenté dans le format prévu au SIFU du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour le Système d'informations financières des universités (SIFU)*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ce SIFU conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un SIFU exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le SIFU, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le SIFU ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans le SIFU. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que le SIFU comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle du SIFU afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du SIFU.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

*Fondement de l'opinion avec réserves*

Les éléments de présentation suivants du SIFU selon le format exigé et prévu du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie ne sont pas conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada :

- La présentation entre le court terme et le long terme de certains postes du bilan;
- La présentation des obligations découlant de contrats de location-acquisition dans la dette à long terme alors qu'elles devraient être présentées distinctement;
- La présentation des apports reportés à court terme du fonds avec restriction;
- L'absence de l'état des flux de trésorerie;
- La comptabilisation et la présentation dans le SIFU du fonds d'amortissement de la dette à long terme;
- L'absence de soldes comparatifs;
- Certains éléments du fonds de dotation sont présentés à même l'état des produits et des charges et non directement dans le solde de fonds;
- L'absence de notes relatives au SIFU.

Nous avons également émis une opinion d'audit modifiée sur le SIFU pour l'exercice terminé le 30 avril 2011 pour les mêmes raisons.

*Opinion avec réserves*

À notre avis, à l'exception des incidences de la situation décrite dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserves », le SIFU donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Université au 30 avril 2012 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Autre point*

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons votre attention sur le fait que l'Université a également préparé des états financiers pour l'exercice terminé le 30 avril 2012 conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, sur lesquels nous avons délivré aux membres du conseil de l'Université un rapport de l'auditeur indépendant daté du 12 novembre 2012. Ce SIFU a été préparé pour permettre à l'Université de se conformer aux exigences du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Notre SIFU est destiné uniquement au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie et à l'Université et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties ou utilisé par d'autres parties que le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie ou l'Université.

*Sassan Béluji / Deloitte & Touche p.e.n.c.r.l.<sup>1</sup>*

Le 30 novembre 2012

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

Rapport sur les procédures d'audit spécifiées portant sur  
le Rapport financier annuel de l'

## UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Le 30 novembre 2012

Le 30 novembre 2012

Monsieur Pierre Larochelle  
 Directeur des systèmes et du contrôle  
 Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche, de la Science et de la Technologie  
 1035, rue De La Chevrotière, 19e étage  
 Québec (Québec) G1R 5A5

## Rapport sur les procédures d'audit spécifiées portant sur le Rapport financier annuel de l'Université de Montréal

Monsieur le Directeur,

Comme nous en avons expressément convenu, nous avons appliqué les procédures d'audit spécifiées mentionnées au mandat d'audit du Rapport financier annuel 2011-2012 (RFA) à l'égard du RFA de l'Université de Montréal. L'application de ces procédures d'audit nous a permis de déceler les écarts qui sont résumés ci-après. Le sommaire des résultats de l'application des procédures est présenté ci-dessous.

### 4.1.1 Concordance du SIFU<sup>1</sup> par rapport aux états financiers audités

Page du SIFU	Total des familles de comptes	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation	Autres fonds	Total des fonds
#Annexe pour conciliation		1	2	3	4		
1	Bilan						
	Actif court terme	93 199 123	1 297 301	657 828 951	1 914 583		754 239 958
	Actif long terme	(863 300)	(1 297 301)	(678 776 951)	-		(680 937 552)
	Total des actifs	92 335 823	-	(20 948 000)	1 914 583		73 302 406
	Passif à court terme	275 009 423	(193 564 589)	(3 273 000)	1 914 583		80 086 417
	Passif à long terme	(182 673 600)	193 564 589	(17 675 000)	-		(6 784 011)
	Total des passifs	92 335 823	-	(20 948 000)	1 914 583		73 302 406
Soldes de fonds du bilan							
2	Produits	432 100	4 399 776	1 124 693	(8 692 530)		(2 735 961)
	Charges	432 100	4 399 776	1 124 693	-		5 956 569
3	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	-	-	-	(8 692 530)		(8 692 530)
4	Soldes à la fin de l'exercice						
Aucun écart n'a été relevé							

<sup>1</sup> Système d'information financière des universités

4.2.1 Concordance des annexes tributaires des mêmes données financières que les pages 1 à 4 du SIFU

L'onglet « Incohérences » ne présente aucune « cohérence(s) non respectée(s) » <input checked="" type="checkbox"/>			
Annexe(s) modifiée(s) à la suite de l'application des procédures d'audit spécifiées	Cellule(s) visée(s)	Nature de la modification	Commentaires
1			
2			
3			
4			
5			
7			
9			
10			
12			
13			
14			
15			
16			
20			

4.2.2 Montants versés à titre de droits de scolarité pour des activités ou des programmes autofinancés

	Commentaires
Le classement à la ligne 1, colonne 1 de l'annexe 10 du RFA est adéquat <input checked="" type="checkbox"/>	
En raison d'une erreur de classement à la ligne 1, colonne 1 de l'annexe 10 du RFA, une annexe 10 amendée par l'Université à la suite de l'application des procédures d'audit spécifiées <input type="checkbox"/>	
L'auditeur a relevé _[# d'échecs] _échecs sur les XXX tests effectués	

4.2.3 Avances et virements interfonds versus les informations additionnelles sur les virements interfonds

Nombre de tests atteints <u>10</u>				
Test	Description du projet	Montants (\$)	Confirmation écrite de l'établissement (X)	Commentaires
1	Réserves pour acquisitions futures	1 800 000	X	Confirmation signée par le DSF
2	Achat de biens capitalisables	394 604		Virement associé à une pièce justificative
3	Contribution au service de la dette	500 000		Virement associé à une pièce justificative
4	Financement de divers projets	4 651 976		Virement associé à une pièce justificative
5	Projets informatiques	1 917 584		Virement associé à une pièce justificative
6	Progiciel informatique	5 000 000		Virement associé à une pièce justificative
7	Ordinateurs et bureautique	1 076 103		Virement associé à une pièce justificative
8	Résidences	980 025		Virement associé à une pièce justificative
9	Hôpital vétérinaire	111 641		Virement associé à une pièce justificative
10	Achat d'équipements	149 787		Virement associé à une pièce justificative

4.2.4 Informations additionnelles sur les virements interfonds

<b>Volet 1</b>	Tous les tests sur les projets inscrits à l'annexe 12A du SIFU indiquent que ces projets sont correctement identifiés <input checked="" type="checkbox"/>	
	L'auditeur indépendant a dû obtenir <u>1</u> confirmations signées par le responsable des ressources financières, le tout annexé à la fin de ce rapport	
<b>Volet 2</b>	Les totaux correspondants entre les annexes 12 et 12A sont effectivement égaux <input checked="" type="checkbox"/>	
	L'écart des totaux correspondants entre les annexes 12 et 12A n'est dû qu'au fait que l'annexe 12A indique seulement les virements interfonds de plus de 100 000 \$ <input type="checkbox"/>	
	Une nouvelle annexe 12 a été produite par l'université auditée à la suite de l'application des procédures d'audit spécifiées. <input type="checkbox"/>	
	Une nouvelle annexe 12A a été produite par l'université auditée à la suite de l'application des procédures d'audit spécifiées <input type="checkbox"/>	

4.3.1 Validation des virements interfonds

	Présence	Absence	Montants (\$)	Commentaires
Approbation des virements interfonds par le conseil d'administration	✓			
Dépassement des virements interfonds par rapport au montant autorisé par le conseil d'administration			0	

4.3.2 Revenus faisant l'objet d'une affectation d'origine externe

Nombre de transactions répertoriées <u>25</u>	Total en dollars des transactions répertoriées : <u>6 569 596 \$</u>	
Les revenus échantillonnés font tous l'objet d'une affectation d'origine externe <input checked="" type="checkbox"/>		
Identification des revenus ne faisant pas l'objet d'une affectation d'origine externe	Montants en dollars	Commentaires
Voir annexe <input type="checkbox"/>		

4.3.3 Inscription des montants forfaitaires des droits de scolarité des étudiants étrangers

Les tests sur le poste #402 du RFA ne présentent que des montants forfaitaires des droits de scolarité des étudiants étrangers <input checked="" type="checkbox"/>		
Advenant le cas où les tests sur le compte #402 du RFA incluent des opérations autres que les montants forfaitaires des droits de scolarité des étudiants étrangers, l'auditeur indépendant doit mentionner la nature et le montant de ces autres opérations		
Nature des opérations non conformes aux dispositions du Cahier des définitions	Montants en cause (\$)	Commentaires
Voir annexe <input type="checkbox"/>		

4.3.4 Inscription des montants forfaitaires des droits de scolarité des étudiants canadiens non résidents du Québec

**Les tests sur le poste #403 ne présentent que des montants forfaitaires des droits de scolarité des étudiants canadiens non résidents du Québec**

Advenant le cas où les tests sur le compte #403 du RFA incluent des opérations autres que les montants forfaitaires des droits de scolarité des étudiants canadiens non résidents du Québec, l'auditeur indépendant doit mentionner la nature et le montant de ces autres opérations

Nature des opérations non conformes aux dispositions du Cahier des définitions	Montants en cause (\$)	Commentaires

Voir annexe

Nous n'avons pas procédé à un audit du RFA et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion à son sujet.

Le présent rapport doit être utilisé uniquement par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie et ne doit pas être diffusée à d'autres parties.

*Saman Békri / Deloitte & Touche p.e.n.c.r.l.<sup>1</sup>*

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

FONDS DE FONCTIONNEMENT  
CONCLUATION DU BILAN  
SIFUQ 2011-2012

Annexe 1

Selon les états  
financiers

ACTIF

Résultats selon les états financiers 136,826,956

Ajustements pour SIFU

Enlever les avances interfonds qui sont des  
éléments de passif

À recevoir du fonds avec restriction	C	84,384,976
À recevoir du fds de dotation	C	7,950,847
À recevoir du fds des immobilisations		
À recevoir du fds prêts aux étudiants		
À recevoir du fds de souscription		

Total de l'actif ajusté pour SIFUQ 229,162,779

Concordance du SIFU par rapport aux états financiers

Actif court terme	C - B	93,199,123
Actif long terme	B	(863,300)
Total des actifs	C	92,335,823

PASSIF

Résultats selon les états financiers 494,239,909

Ajustements pour SIFU

Ajouter les avances interfonds qui sont des  
éléments de passif présentés en diminution  
des actifs aux états financiers

À recevoir du fonds avec restriction		84,384,976
À recevoir du fds de dotation		7,950,847
À recevoir du fds des immobilisations		
À recevoir du fds prêts aux étudiants		
À recevoir du fds de souscription		

Total du passif ajusté pour SIFUQ 586,575,732

SOLDE DE FONDS

Résultats selon les états financiers (357,412,953)

TOTAL PASSIF ET SOLDE DE FONDS AJUSTÉ POUR SIFUQ 229,162,779

DÉBITEURS

Résultats selon les états financiers CT 97,792,573

Résultats selon les états financiers LT 863,300

TOTAL POUR SIFUQ 98,655,873

Selon SIFUQ

Intérêts courus à recevoir	8,310
Subvention à recevoir du Mels	68,315,442
Droits de scolarité à recevoir	11,877,583
Autres montant à recevoir	18,454,538

TOTAL POUR SIFUQ 98,655,873

Autres Actifs

CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Crédeurs et charges à payer 89,587,701

Total selon eff. 89,587,701

Salaires et avantages sociaux (57,677,548)

Subvention à rembourser au ministère (3,622,209)

Total selon SIFU 28,297,954

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
 FONDS DE FONCTIONNEMENT  
 CONCILIATION DU BILAN  
 SIFUQ 2011-2012

Annexe 1

Selon les états  
 financiers

**APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS**

Passif à court terme selon les états financiers		310,559,071
Avance d'autres fonds	CD	92,335,823
Apports reportés dans le passif à long terme aux EFS	E	<u>182,673,600</u>
Passif à court terme au SIFU		585,568,494

**Concordance du SIFU par rapport aux états financiers**

Passif court terme	D+E	275,009,423
Passif long terme	E	<u>(182,673,600)</u>
	DCE	92,335,823

Total des revenus selon SIFUQ:		718,027,595
<b>Moins:</b>		
Mauvaises créances présentées en diminution des revenus aux états financiers	A	(509,734)
Revenus d'intérêts versés par immobilisations au fonds de fonctionnement général présentés en diminution de la dépense "Service de la dette" aux É.F.		
Variation de la juste valeur des placements non réalisée	A	13,897
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés		
Revenus du fonds de dotation présentés avec les virements interfonds aux É.F.		
Gains/perte réel sur vente de placements présenté à la dépense.	A	62,294
Dépenses du 70097002/70097012 présenté en diminution des rev aux eff	A	1,443
<b>Revenus présentés en diminution des dépenses aux É.F.:</b>		
Ventes externes(CENUR R0011000 AFF)		
Recouvrement de salaires(466/465)(RRUM 2010-2011)		
Recouvrement coût indirect(PR455005)		
<b>TOTAL DES REVENUS SELON É.F. selon conciliation</b>		<u><u>717,595,495</u></u>
Concordance du SIFU par rapport aux états financiers Revenus	A	(432,100)

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
SIFUQ 2011-2012  
CONCILIATION DES DÉPENSES  
FONDS DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Annexe 1

2011-2012

Total des dépenses selon SIFUQ:		643,559,194
Moins:		
Mauvaises créances présentées en diminution des revenus aux états financiers	A	(509,734)
Revenus d'intérêts versés par le fonds des immobilisations au fonds de fonctionnement général présentés en diminution de la dépense "Service de la dette" aux É.F.		0
Gains/perte réel sur vente de placements présenté à la dépense.	A	62,294
Dépenses du FSDIT032 présenté en diminution des rev aux eff	A	1,443
Dépenses éléments extraordinaires	A	(841,225)
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés (879)	A	1,505,450
Revenus présentés en diminution des dépenses aux É.F.:		
Ventes externes(CENUR R0911000 AFFI)		0
Recouvrement de salaires		0
Recouvrement coût indirect(PR455005)		0
<b>TOTAL DES DÉPENSES SELON É.F. selon conciliation</b>		<b><u>643,777,422</u></b>
Dépenses éléments extraordinaires	A	841,225
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés	A	(1,505,450)
Variation de la juste valeur des placements non réalisée	A	13,897
	Conciliation rev.	
<b>TOTAL DE TOUTES LES DÉPENSES AUX ÉTATS FINANCIERS</b>		<b><u>643,127,094</u></b>
Concordance du SIFU par rapport aux états financiers		
Charges	A	(432,100)

	<u>Selon les états financiers</u>
<b>ACTIF</b>	
Résultats selon les états financiers	219,700,545
Ajustements pour SIFU	
Enlever les avances Interfonds qui sont des éléments de passif	
À recevoir du fonds sans restriction	
À recevoir du fds de dotation	
À recevoir du fds des immobilisations	
À recevoir du fds prêts aux étudiants	
À recevoir du fds de souscription	
<b>Total de l'actif ajusté pour SIFUQ</b>	<u>219,700,545</u>
<b>PASSIF</b>	
Résultats selon les états financiers	216,967,984
Ajustements pour SIFU	
Ajouter les avances Interfonds qui sont des éléments de passif présentés en diminution des actifs aux états financiers	
À recevoir du fonds avec restriction	
À recevoir du fds de dotation	
À recevoir du fds des immobilisations	
À recevoir du fds prêts aux étudiants	
À recevoir du fds de souscription	
<b>Total du passif ajusté pour SIFUQ</b>	<u>216,967,984</u>
<b>SOLDE DE FONDS</b>	
Résultats selon les états financiers	2,732,561
<b>TOTAL PASSIF ET SOLDE DE FONDS AJUSTÉ POUR SIFUQ</b>	<u>219,700,545</u>
<b>DÉBITEURS</b>	
Résultats selon les états financiers CT	92,971,452
Résultats selon les états financiers LT	A 1,297,301
<b>TOTAL POUR SIFUQ</b>	<u>94,268,753</u>
Concordance du SIFU par rapport aux états financiers	
Actif court terme	A 1,297,301
Actif long terme	A (1,297,301)
<b>Selon SIFUQ</b>	
Intérêts courus à recevoir	
Droits de scolarité à recevoir	
Autres montant à recevoir	94,268,753
<b>TOTAL POUR SIFUQ</b>	<u>94,268,753</u>
<b>Autres Actifs</b>	
<b>CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER</b>	
Créditeurs et charges à payer	11,554,101
Total selon eff	<u>11,554,101</u>
Salaires et avantages sociaux	<u>(2,024,698)</u>
<b>Total selon SIFU</b>	<u>9,529,402</u>

**UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
FONDS AVEC RESTRICTION  
CONCILIATION DU BILAN  
SIFUQ 2011-2012**

**Annexe 2**

**Selon les états  
financiers**

**PASSIF COURT TERME**

Passif à court terme selon les états financiers  
Apports reportés  
Passif à court terme selon le SIFU

B

216,967,984  
(193,564,589)  
23,403,395

**Concordance du SIFU par rapport aux états financiers**

Passif court terme  
Passif long terme

B

(193,564,589)

B

193,564,589

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
SIFUQ 2011-2012  
CONCILIATION DES REVENUS  
FONDS AVEC RESTRICTION

Annexe 2

REVENUS TOTAUX SELON LES ÉTATS FINANCIERS		181.766,709
Frais indirects présentés uniquement comme revenus au FFSR aux états financiers	A	4,399,776
Moins :		
Variation de la juste valeur des placements non réalisée		
Plus:		
Revenus présentés en diminution des dépenses aux états financiers		
1. Ventes externes ( CENUR R0011080)		
2. Subventions et contributions		
3. Récupérations salariales		
REVENUS TOTAUX SELON SIFUQ		<u>186,166,484</u>
Concordance du SIFU par rapport aux états financiers Produits	A	4,399,776

<b>TOTAL DES DÉPENSES SELON ETATS FINANCIERS</b>		176,200,157
Frais indirects présentés uniquement comme revenus au FFSR aux états financiers	A	4,399,776
<b>Moins:</b>		
Revenus du système "Dépenses" présentés en diminution des dépenses aux états financiers		
1. Venues externes ( CENJUR R0011080)		
2. Subventions et contributions		
3. Récupérations salariales		
<b>TOTAL DES DÉPENSES SELON SIFU ( Évol)</b>		<u>180,599,932</u>
Concordance du SIFU par rapport aux états financiers Produits	A	4,399,776

		2011-2012
		Selon les états financiers
<b>ACTIF</b>		
Résultats selon les états financiers		2,046,725,018
Moins : Fonds d'amortissement des obligations	A	(20,948,000)
<b>Total de l'actif ajusté pour SIFUQ</b>		<b>2,025,777,018</b>
Concordance du SIFU par rapport aux états financiers		
Total des actifs	A	(20,948,000)
<b>PASSIF</b>		
Résultats selon les états financiers		1,887,943,820
Moins : Fonds d'amortissement des obligations	B	(20,948,000)
<b>Total de passif ajusté pour SIFUQ</b>		<b>1,866,995,820</b>
Concordance du SIFU par rapport aux états financiers		
Total des passifs	B	(20,948,000)
<b>SOLDE DE FONDS</b>		<b>158,781,198</b>
Résultats selon les états financiers		158,781,198
<b>TOTAL PASSIF ET SOLDE DE FONDS AJUSTÉ POUR SIFUQ</b>		<b>2,025,777,018</b>
<b>DÉBITEURS</b>		
Résultats selon les états financiers CT		147,553,690
Résultats selon les états financiers LT	CD	678,778,951
Moins : Fonds d'amortissement des obligations	C	(20,948,000)
<b>TOTAL POUR SIFUQ</b>		<b>805,382,631</b>
Concordance du SIFU par rapport aux états financiers		
Actif court terme	C	657,828,951
Actif long terme	D	(678,778,951)
<b>IMMOBILISATIONS</b>		
Immobilisations selon les états financiers		1,164,954,260
Actifs incorporels		735,115
<b>TOTAL POUR SIFUQ</b>		<b>1,165,689,375</b>
<b>PORTION DE LA DETTE EXIGIBLE À COURT TERME</b>		
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an aux états financiers		56,517,134
Portion CT du Fonds d'amortissement présenté en diminution du passif	F	(3,273,000)
Portion CT du contrat de location-acquisition		2,437,541
<b>TOTAL POUR SIFUQ</b>		<b>55,681,675</b>
Concordance du SIFU par rapport aux états financiers		
Passif court terme	FH	(3,273,000)
<b>DETTES À LONG TERME</b>		
Dettes à long terme selon les états financiers		754,878,800
Portion LT du Fonds d'amortissement présenté en diminution du passif	GH	(17,675,000)
Portion LT du contrat de location-acquisition		34,127,681
<b>TOTAL POUR SIFUQ</b>		<b>771,331,481</b>
Concordance du SIFU par rapport aux états financiers		
Passif long terme	G	(17,675,000)
Total des passifs	H	(20,948,000)

**UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
FONDS DES IMMOBILISATIONS  
CONCILIATION DU BILAN  
SIFUQ 2011-2012**

**Annexe 3**

**2011-2012**

---

**Selon les états  
financiers**

---

**APPORTS REPORTÉS**

Tranche CT des apports reportés aux états financiers	0
Tranche LT des apports reportés afférents aux immobilisations selon e/f	714,575,732
Tranche LT des apports reportés aux états financiers	102,674,413

**TOTAL POUR SIFUQ**

---

**817,250,145**

---

2011-2012

Total des revenus selon SIFUQ:		75,397,519
MOINS : Variation de la juste valeur des placements non réalisés selon eff	A	(1,124,693)
		<u>74,272,826</u>
Revenus selon les états financiers		<u>74,272,826</u>
Concordance du SIFU par rapport aux états financiers		
Produits	A	1,124,693
Charges	A	1,124,693
<b>SUBVENTION MELS</b>		
Subvention MELS selon les états financiers		46,661,125
MOINS : Amortissement des apports reportés MELS		(20,946,775)
		<u>25,714,350</u>
<b>SUBVENTIONS FÉDÉRALES</b>		
Autres subventions et contrats gouvernementaux aux états financiers		19,260,341
MOINS : Amortissement des apports reportés des subventions fédérales		(8,694,815)
MOINS : Amortissement des autres subventions ne relevant pas du fédéral		(8,620,139)
		<u>1,945,387</u>
<b>AMORTISSEMENT DES APPORTS REPORTÉS MELS</b>		<u>20,946,775</u>
Total amortissement des apports reportés MELS selon SIFU		<u>20,946,775</u>
<b>AMORTISSEMENT DES AUTRES SUBVENTIONS</b>		
Autres subventions non-gouvernementales aux états financiers		6,882,870
MOINS: subventions et dons non gouvernementaux selon SIFUQ		(61,267)
PLUS : Amortissement des apports reportés des subventions fédérales		8,694,815
PLUS : Amortissement des autres subventions gouvernementales ne relevant pas du fédéral		8,620,139
		<u>24,136,557</u>
Total amortissement des apports reportés des autres subventions selon SIFU		<u>24,136,557</u>
<b>GAIN SUR LA CESSION D'IMMOBILISATIONS</b>		
Autres produits aux états financiers		97,744
MOINS : Revenus de disposition d'actifs		0
MOINS : Revenus autres		(72,082)
		<u>25,662</u>
Total gain sur la cession d'immobilisations selon SIFU		<u>25,662</u>
<b>PRODUITS AUTRES</b>		
Revenus de placements		1,370,747
		<u>1,370,747</u>
Total des intérêts et dividendes selon SIFUQ		<u>1,370,747</u>
Total Subventions et dons non gouvernementaux selon SIFUQ		<u>61,267</u>
Autres produits		
Variation de la juste valeur des placements non réalisés selon eff		1,124,693
Autres produits aux états financiers		97,744
MOINS : Gain sur la cession d'immobilisations		(25,662)
		<u>1,196,775</u>
Total autres produits selon SIFU		<u>1,196,775</u>

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
SIFUQ 2011-2012  
CONCILIATION DES DÉPENSES  
FONDS DES IMMOBILISATIONS

Annexe 3

2011-2012

Total des dépenses selon SIFUQ:	121,101,740
<b>TOTAL DES DÉPENSES SELON É.F. selon conciliation</b>	<b><u>121,101,740</u></b>
<b>FRAIS BANCAIRES ET CHARGES D'INTÉRÊTS</b>	
Int. sur découv., emprunts banc. et frais fin. selon les états financiers	1,625,136
Intérêts sur la dette à long terme selon les états financiers	34,992,277
PLUS : Amortissement/radiation des primes sur obligations	131,259
<b>Total FRAIS BANCAIRES ET CHARGES D'INTÉRÊT selon SIFU</b>	<b><u>36,748,672</u></b>
<b>BIENS SOUS LE SEUIL DE CAPITALISATION</b>	
Autres contributions et affectations selon les états financiers	3,592,177
MOINS : Autres charges présentées dans SIFU	-1,409,654
<b>TOTAL BIENS SOUS LE SEUIL DE CAPITALISATION selon SIFU</b>	<b><u>2,182,523</u></b>
<b>AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS</b>	
Amortissement des immo selon les états financiers	80,760,891
<b>TOTAL AMORTISSEMENT DES IMMO. selon SIFU</b>	<b><u>80,760,891</u></b>
<b>AUTRES CHARGES</b>	
Autres charges selon SIFU	1,409,654
<b>TOTAL AUTRES CHARGES selon SIFU</b>	<b><u>1,409,654</u></b>

	<u>Selon les états financiers</u>
<b>ACTIF</b>	
Résultats selon les états financiers	205,073,600
Ajustements pour SIFU	
Enlever les avances Interfonds qui sont des éléments de passif	
À recevoir du fonds sans restriction	
À recevoir du fonds avec restriction	A 1,914,583
À recevoir du fds des immobilisations	
À recevoir du fds prêts aux étudiants	
À recevoir du fds de souscription	
<b>Total de l'actif ajusté pour SIFUQ</b>	<u>206,988,183</u>
Concordance du SIFU par rapport aux états financiers	
Actif court terme	A 1,914,583
<b>PASSIF</b>	
Résultats selon les états financiers	3,627,672
Ajustements pour SIFU	
Ajouter les avances Interfonds qui sont des éléments de passif présentés en diminution des actifs aux états financiers	
À recevoir du fonds avec restriction	
À recevoir du fonds avec restriction	B 1,914,583
À recevoir du fds des immobilisations	
À recevoir du fds prêts aux étudiants	
À recevoir du fds de souscription	
<b>Total du passif ajusté pour SIFUQ</b>	<u>5,542,256</u>
Concordance du SIFU par rapport aux états financiers	
Passif court terme	B 1,914,583
<b>SOLDE DE FONDS</b>	
Résultats selon les états financiers	201,445,927
<b>TOTAL PASSIF ET SOLDE DE FONDS AJUSTÉ POUR SIFUQ</b>	<u>206,988,183</u>
<b>DÉBITEURS</b>	
Résultats selon les états financiers CT	3,426,711
Résultats selon les états financiers LT	
<b>TOTAL POUR SIFUQ</b>	<u>3,426,711</u>
<b>Selon SIFUQ</b>	
Intérêts courus à recevoir	598,872
Droits de scolarité à recevoir	
Autres montant à recevoir	2,827,839
<b>TOTAL POUR SIFUQ</b>	<u>3,426,711</u>

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
 FONDS DE DOTATION  
 CONCILIATION DU BILAN  
 SIFUQ 2011-2012

Annexe 4

		<u>Selon les états financiers</u>
<b>PLACEMENTS</b>		
Placements à long terme		171,295,928
Prêts hypothécaires et autres prêts		4,646,910
		<hr/>
<b>Total selon états financiers</b>		<b><u>175,942,839</u></b>
<b>SOLDE DE FONDS</b>		
Grevé d'affectation d'origine externe(302)		159,662,372
Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe(355)		502,439
		<hr/>
		<b>160,164,811</b>
Grevé d'affectation d'origine interne(290)		41,281,117
Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne(350)		
		<hr/>
		<b>41,281,117</b>
<b>Total selon états financiers</b>		<b><u>201,445,927</u></b>
<b>Solde de fonds à la fin de l'exercice aux états financiers</b>		
Revenus de placements ajoutés au capital en dotation	C	3,639,073
Variation de la JVM des placements non réalisée	C	<u>(12,331,602)</u>
		(8,692,530)
<b>Concordance du SIFU par rapport aux états financiers</b>		
Produits	C	(8,692,530)

Direction des finances

Montréal, le 12 novembre 2012

Samson Bélair Deloitte Touche  
1 Place Ville Marie  
Bureau 3000  
Montréal (Québec)  
H3B 4T9

**Objet : Virements 2011-2012 du Fonds de fonctionnement aux autres fonds**

La présente lettre vise à confirmer le processus d'autorisation des virements interfonds par la direction de l'Université.

Certains virements sont conséquents à l'application des PCGR comme les acquisitions directes de biens à même le budget de fonctionnement. Certains virements sont tributaires d'ententes internes avec les unités pour la réalisation de projets de réaménagement qui ne peuvent trouver une source externe de financement. Les coûts des travaux réalisés en 2011-2012 ont été facturés aux unités à moins d'une entente de contributions échelonnées sur plusieurs années. Ces contributions sont incorporées dans la planification budgétaire annuelle, et donc font objet de l'approbation du Comité du budget et du Conseil.

Enfin, d'autres virements s'inscrivent par ailleurs dans le processus de fin d'année en accord avec les orientations budgétaires et selon les disponibilités observées au moment de la préparation des états financiers. La direction de l'Université ne saurait permettre des virements qui engendreraient un déficit même si prévues aux orientations budgétaires annuelles.

En conséquence, les virements présentés en annexe ont d'abord dû être présentés à la direction de l'Université avant que la Direction des finances puisse procéder aux écritures de virement.

La direction a analysé les montants proposés avec les orientations budgétaires de l'année courante et des années futures et a indiqué à la Direction des finances les transactions qu'elle jugeait appropriées.

Nous présentons ci-dessous les virements sous deux (2) groupes.

**A. VIREMENTS AU FONDS DES IMMOBILISATIONS**

**1. Contribution à une réserve**

La direction de l'Université permet aux unités qui en font la demande de contribuer à la réserve du Fonds des immobilisations pour des projets de réaménagement ou de développement informatique qui seront réalisés au cours de la ou des prochaines années. Les unités doivent démontrer les économies suffisantes. Les contributions à une réserve au fonds des immobilisations ne peuvent être révoquées.

L'annexe montre la liste des contributions autorisées aux unités pour l'année 2011-2012. Les virements à la réserve du Fonds des immobilisations totalisent 10 799 284\$.

**2. Contribution annuelle au financement de projets dont le coût doit être supporté par le Fonds de fonctionnement**

Certains projets de réaménagement ou de développement de biens de nature capitalisable ne sont pas assortis de sources de financement externe. Le budget de fonctionnement des unités concernées est donc mis à contribution.

Ces montants sont prévus aux orientations budgétaires de l'année courante.

L'annexe présente un montant total de 8 058 236\$ de contributions les plus importantes et dont le montant a pu varier selon les coûts des travaux réels facturés par le Fonds des immobilisations.

**3. Contribution additionnelle au financement de projets dont le coût doit être supporté par le Fonds de fonctionnement**

Certains projets de réaménagement ou de développement de biens de nature capitalisable ne sont pas assortis de sources de financement externe. Le budget de fonctionnement des unités concernées est donc mis à contribution.

Lorsque les disponibilités le permettent, la direction permet des contributions additionnelles en sus des montants prévus à la cédule de paiement convenu avec les unités.

L'annexe montre les contributions additionnelles de 1 350 135\$ que la direction de l'Université a autorisées en fin d'année.

**B. VIREMENTS AU FONDS DE DOTATION**

**1. Contribution au Fonds de relance général**

L'Université s'est engagée à contribuer à un Fonds de relance général en dotation. La contribution annuelle dépend de la capacité du Fonds de fonctionnement (disponibilités). Les résultats de l'année 2011-2012 permettaient une contribution de **4,2M\$**.

Les contributions au Fonds de dotation peuvent être révoquées.

**2. Contribution au Fonds de relance facultaire**

Les règles budgétaires de l'Université prévoient une possibilité pour les facultés de contribuer à un Fonds de relance facultaire en dotation.

La division des budgets analyse d'abord les résultats de chaque faculté et établit les montants qui peuvent être virés en dotation.

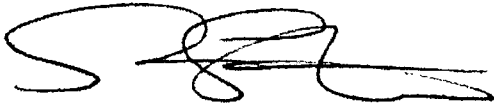
La direction de l'Université a pris connaissance des propositions de la division des budgets et a autorisé des virements en dotation pour un montant total de **4 965 562\$**.

L'annexe présente le virement autorisé par faculté.

La direction confirme donc que les virements présentés à l'annexe ont été mis à sa connaissance, analysés et autorisés.

Compte tenu des attentes du MERST, nous comptons revoir nos procédures administratives internes afin que les types de virements présentés ci-dessus soient dorénavant dotés d'une pièce justificative. Nous tenons par ailleurs à souligner qu'une liste exhaustive des virements a été soumise à l'approbation du Conseil de l'Université.

Espérant le tout à votre convenance,



Éric Filteau

Vice-recteur aux finances et aux infrastructures

ANNEXE  
 LISTE DES VIREMENTS

GROUPE	DESCRIPTION	MONTANT	
<b>A. IMMOBILISATIONS</b>	Contribution à la réserve pour la rénovation des Résidences	1 279 929	
	Contribution à la réserve pour travaux futurs – Département de kinésiologie	2 539 798	
	Contribution à la réserve pour travaux futurs – DGTIC Serveurs	1 800 000	
	Contribution à la réserve pour travaux futurs – Projets de développement informatique	3 370 000	
	Contribution à la réserve pour travaux futurs – Direction des immeubles	1 600 000	
	Contribution à la réserve pour le remplacement du système téléphonique	209 557	
	<b>Sous-total, réserves</b>	<b>10 799 284</b>	
	Contribution annuelle aux travaux de rehaussement du réseau	1 917 584	
	Contribution annuelle au financement du développement du Campus informatique et de bureautique incluant les ordinateurs pour les professeurs	1 140 652	
	Contribution annuelle au financement du Progiciel de gestion intégrée	5 000 000	
	<b>Sous-total, financement de projets</b>	<b>8 058 236</b>	
	Contribution <u>additionnelle</u> au financement de projets de la DGTIC	430 000	
	Contribution <u>additionnelle</u> au financement de projets de la Faculté de médecine dentaire	770 135	
	Contribution <u>additionnelle</u> au financement de projets de la Faculté des sciences de l'éducation	150 000	
	<b>Sous-total, financement additionnel</b>	<b>1 350 135</b>	
	<b>B. DOTATION</b>	Virement au fonds de relance facultaire (4 965 562\$)	
		Département de kinésiologie	52 752
École d'optométrie		120 138	
Faculté d'aménagement		146 826	
Faculté de droit		678 922	
Faculté de médecine		565 383	
Faculté de médecine dentaire		383 112	
Faculté de médecine vétérinaire		465 051	
Faculté de musique		12 470	
Faculté de pharmacie		102 935	
Faculté des arts et des sciences		1 536 088	
Faculté des sciences de l'éducation		871 980	
Faculté des sciences infirmières		29 905	
Virement au fonds de relance général		4 201 600	

**Université de Montréal**

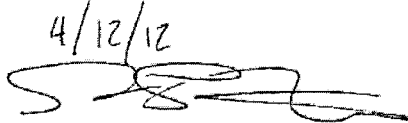
**Systeme d'information financière des universités  
2011-2012**

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE :

4/12/12

ADMINISTRATEURS :



Québec 

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Éliminations 6	Total 7
<b>ACTIF</b>								
<b>Actif à court terme</b>								
1	Caisse (001)	0	14 326 898	11 382 122	6 893 146	0		32 602 766 1
2	Placements à court terme (005)	0	1 058 953	0	12 774 040	0		13 832 993 2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	8 310	0	0	598 872	0		607 182 3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	0	0	0	0	0		\$4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note 2	68 315 442	-	-	-		68 315 442 5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)		11 877 583	-	-	-		11 877 583 6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)		18 454 538	94 268 753	805 382 631	2 827 839	0	920 933 768 7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)		0	0	0	0		\$8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	Annexe 12	123 575 684	106 124 010	0	7 950 847	0	237 650 541 9
10	Frais payés d'avance (070)		2 113 416	684 680	838 765	0	0	3 636 861 10
11	Stocks (075)		4 819 806	18 415	-	0	0	4 838 221 11
	<b>Total de l'actif court terme</b>		229 162 379 \$	216 481 209 \$	812 694 818 \$	10 625 344 \$		1 258 963 810 \$
<b>Actif à long terme</b>								
12	Frais reportés (080)		0	0	0	0		\$ 12
13	Placements à long terme (125, 130)		0	3 218 836	42 484 124	171 295 928	0	216 998 889 13
14	Prêts hypothécaires et autres prêts (134, 135, 140)		0	0	0	4 646 910	0	4 646 910 14
15	Immobilisations (105)	Annexe 16	-	-	1 165 689 376	-	-	1 165 689 376 15
16	Contribution du siège sociale aux constituantes de l'UQ (110)		-	-	0	-	-	\$ 16
17	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	0	0	0	0	0	\$ 17
18	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)		0	0	0	0	0	\$ 18
19	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		229 162 379 \$	219 700 418 \$	2 025 777 018 \$	206 988 184 \$		2 681 628 525 \$ 19
<b>PASSIF</b>								
<b>Passif à court terme</b>								
20	Découvert de banque (201)		16 171 301	12 184	0	0	0	16 183 485 20
21	Emprunts à court terme (205)		194 891 400	0	11 724 055	0	0	206 615 455 21
22	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)		0	0	0	0	0	\$ 22
23	Subventions à rembourser au Ministère (310)	Note 2	3 622 200	-	-	-	-	3 622 200 23
24	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)		57 677 548	2 024 098	-	0	0	59 702 246 24
25	Avantages sociaux futurs à payer (259)		182 673 600	0	-	0	0	182 673 600 25
26	Comptes à payer (215, 220)		28 297 954	9 529 402	33 624 652	3 627 672	0	75 979 680 26
27	Produits reportés (260)	Annexe 7	9 491 224	11 837 110	-	-	-	21 328 334 27
28	Portion de la dette exigible à court terme (314)		405 445	0	55 681 676	0	0	56 087 120 28
29	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	92 335 823	0	143 480 135	1 914 583	0	237 650 541 29
	<b>Total du passif à court terme</b>		583 028 494 \$	24 003 814 \$	211 199 817 \$	5 542 256 \$		824 773 821 \$
30	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330, 335)		405 445	0	771 331 481	0	0	771 736 926 30
31	Apports reportés (360, 361, 362, 363)		0	193 564 589	817 290 145	-	-	1 010 814 734 31
32	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)		601 793	0	33 983 678	0	0	34 585 471 32
33	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	0	0	0	0	0	\$ 33
34	<b>TOTAL DE PASSIF</b>		583 028 494 \$	24 003 814 \$	2 025 777 018 \$	5 542 256 \$		2 681 628 525 \$ 34
<b>SOLDES DE FONDS</b>								
35	Grève d'affectations d'origine interne (390)	Annexe 8	21 893 124	2 732 561	16 187 187	41 281 117	0	82 093 989 35
36	Grève d'affectations d'origine externe (302 FD et AF)		-	-	-	159 662 372	0	159 662 372 36
37	Non grève d'affectation (295 FD)		(379 306 077)	-	-	-	-	(379 306 077) 37
38	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (350 FD)		-	-	-	0	-	\$ 38
39	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (355 FD)		-	-	-	502 439	-	502 439 39
40	Investi en immobilisations (304 FD)		-	-	142 594 011	-	-	142 594 011 40
41	<b>TOTAL DES SOLDES DE FONDS</b>		1 074 122 933 \$	2 732 434 \$	158 781 298 \$	301 443 927 \$		1 537 080 592 \$ 41
42	<b>TOTAL DE PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS</b>		229 162 379 \$	219 700 342 \$	2 025 777 018 \$	206 988 184 \$		2 681 628 525 \$ 42

Université de Montréal  
État des produits  
de l'exercice terminé le 30 avril 2012

	1	2	3	4	5	6	7
	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisation	Fonds de dotation	Autres fonds	Ajustements	Total
1	79 696 341						79 696 341
2	12 523 061						12 523 061
3	937 206						937 206
4	8 467 031						8 467 031
5	19 758 061						19 758 061
6	17 018 315						17 018 315
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>							
8	405 515 691	32 227	25 714 160				521 260 263
9	2 809 354	47 131 106	1 945 887				4 862 447
10		90 168 639					90 168 639
11	3 266 628	11 613 399					14 880 027
12							
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>							
13			20 946 775				20 946 775
14			8 620 139				8 620 139
15			8 694 815				8 694 815
16			6 821 603				6 821 603
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>							
18	188 433	60 700	1 370 347	3 630 073			5 289 553
19							
20	858 098	2 938 265					3 796 363
21							
22	511 537	54 015 454	61 267				56 588 258
23							
24	21 189 094		25 662				21 214 756
25	54 575 024						54 575 024
26							
27							
28	714 313	900	1 196 715	(12 331 462)			1 880 466
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>							

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	Montants relatifs		Total																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
																																														Montants relatifs	Total																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125	126	127	128	129	130	131	132	133	134	135	136	137	138	139	140	141	142	143	144	145	146	147	148	149	150	151	152	153	154	155	156	157	158	159	160	161	162	163	164	165	166	167	168	169	170	171	172	173	174	175	176	177	178	179	180	181	182	183	184	185	186	187	188	189	190	191	192	193	194	195	196	197	198	199	200	201	202	203	204	205	206	207	208	209	210	211	212	213	214	215	216	217	218	219	220	221	222	223	224	225	226	227	228	229	230	231	232	233	234	235	236	237	238	239	240	241	242	243	244	245	246	247	248	249	250	251	252	253	254	255	256	257	258	259	260	261	262	263	264	265	266	267	268	269	270	271	272	273	274	275	276	277	278	279	280	281	282	283	284	285	286	287	288	289	290	291	292	293	294	295	296	297	298	299	300	301	302	303	304	305	306	307	308	309	310	311	312	313	314	315	316	317	318	319	320	321	322	323	324	325	326	327	328	329	330	331	332	333	334	335	336	337	338	339	340	341	342	343	344	345	346	347	348	349	350	351	352	353	354	355	356	357	358	359	360	361	362	363	364	365	366	367	368	369	370	371	372	373	374	375	376	377	378	379	380	381	382	383	384	385	386	387	388	389	390	391	392	393	394	395	396	397	398	399	400	401	402	403	404	405	406	407	408	409	410	411	412	413	414	415	416	417	418	419	420	421	422	423	424	425	426	427	428	429	430	431	432	433	434	435	436	437	438	439	440	441	442	443	444	445	446	447	448	449	450	451	452	453	454	455	456	457	458	459	460	461	462	463	464	465	466	467	468	469	470	471	472	473	474	475	476	477	478	479	480	481	482	483	484	485	486	487	488	489	490	491	492	493	494	495	496	497	498	499	500	501	502	503	504	505	506	507	508	509	510	511	512	513	514	515	516	517	518	519	520	521	522	523	524	525	526	527	528	529	530	531	532	533	534	535	536	537	538	539	540	541	542	543	544	545	546	547	548	549	550	551	552	553	554	555	556	557	558	559	560	561	562	563	564	565	566	567	568	569	570	571	572	573	574	575	576	577	578	579	580	581	582	583	584	585	586	587	588	589	590	591	592	593	594	595	596	597	598	599	600	601	602	603	604	605	606	607	608	609	610	611	612	613	614	615	616	617	618	619	620	621	622	623	624	625	626	627	628	629	630	631	632	633	634	635	636	637	638	639	640	641	642	643	644	645	646	647	648	649	650	651	652	653	654	655	656	657	658	659	660	661	662	663	664	665	666	667	668	669	670	671	672	673	674	675	676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	690	691	692	693	694	695	696	697	698	699	700	701	702	703	704	705	706	707	708	709	710	711	712	713	714	715	716	717	718	719	720	721	722	723	724	725	726	727	728	729	730	731	732	733	734	735	736	737	738	739	740	741	742	743	744	745	746	747	748	749	750	751	752	753	754	755	756	757	758	759	760	761	762	763	764	765	766	767	768	769	770	771	772	773	774	775	776	777	778	779	780	781	782	783	784	785	786	787	788	789	790	791	792	793	794	795	796	797	798	799	800	801	802	803	804	805	806	807	808	809	810	811	812	813	814	815	816	817	818	819	820	821	822	823	824	825	826	827	828	829	830	831	832	833	834	835	836	837	838	839	840	841	842	843	844	845	846	847	848	849	850	851	852	853	854	855	856	857	858	859	860	861	862	863	864	865	866	867	868	869	870	871	872	873	874	875	876	877	878	879	880	881	882	883	884	885	886	887	888	889	890	891	892	893	894	895	896	897	898	899	900	901	902	903	904	905	906	907	908	909	910	911	912	913	914	915	916	917	918	919	920	921	922	923	924	925	926	927	928	929	930	931	932	933	934	935	936	937	938	939	940	941	942	943	944	945	946	947	948	949	950	951	952	953	954	955	956	957	958	959	960	961	962	963	964	965	966	967	968	969	970	971	972	973	974	975	976	977	978	979	980	981	982	983	984	985	986	987	988	989	990	991	992	993	994	995	996	997	998	999	1000

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	<b>SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE</b>	(367 601 868)	1 208 415	161 976 113	189 254 182			(15 163 158)	1
2	Redressement des années précédentes	Annexe 11 0	0	0	0	0	0	0	2
3	Solde de fonds redressé	(367 601 868)	1 208 415	161 976 113	189 254 182			(15 163 158)	3
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3 718 027 595	186 166 484	75 397 519	(8 692 530)	0	0	970 899 069	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4 643 559 194	180 599 932	136 915 277	0	0	0	961 074 403	5
6	Excédent (insuffisance) des produits sur rapport aux charges	74 468 401	5 566 552	(61 517 757)	(8 692 530)			9 824 000	6
7	Apports reçus à titre de donations				10 885 226			10 885 226	7
8	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables							\$	8
9	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a 3 997	319 384	58 322 842	10 322 430	0		68 968 653	9
10	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a 64 283 483	4 361 790	0	323 381	0		68 968 653	10
11	Sous-total	10 188 918	1 524 146	(3 194 915)	(2 191 746)			20 709 892	11
12	Autres éléments des soldes de fonds:								12
13	Gains latents (pertes latentes) sur les placements disponibles à la vente							\$	13
14	Reclassement à l'état des produits et des charges des pertes réalisées (gains réalisés) sur la cession de placements disponibles à la vente							\$	14
15	Gains latents (pertes latentes) nés au cours de l'exercice sur les dérivés en couverture de flux de trésorerie							\$	15
16	Reclassement à l'état des produits et des charges des pertes (gains) sur les dérivés en couverture de flux de trésorerie							\$	16
17	Sous-total autres éléments								17
18	<b>SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	(357 412 950) \$	2 732 561 \$	158 781 198 \$	201 145 927 \$			2 446 714 \$	18

Université de Montréal  
Produits par Fonction - Fonds de fonctionnement  
de l'exercice terminé le 30 avril 2012

Annexe 1

	Engagement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terres et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
1	79 696 745									79 696 745
2				15 223 081						15 223 081
3				937 206						937 206
4	2 914 013						8 467 031			11 381 044
5	2 466 207		1 677 710	14 093 865		155 503	216 933			17 319 618
6			12 200				128 879	14 430 728		14 569 607
7	58 076 595		1 090 530	28 734 303		1 55 500	8 913 863	14 430 728		108 401 519
8				493 945 891			2 507 800			496 453 691
9	2 809 000					9 154				2 818 154
10										
11		1 200			1 700 000		1 563 348			3 263 548
12	3 809 000	1 200		492 945 891	1 700 000	9 154	4 474 158			5 009 257
13				100 413						100 413
14				858 098						858 098
15				56 134						56 134
16	44 641					440 794				485 435
17				19 331 141						19 331 141
18				483 165						483 165
19	28 755 502		456 508		3 618 890	2 348 171	9 032 709	8 864 475		43 015 055
20										
21				262 435		69 797				332 232
22	184 898	26 139	116 027		71 098		438	50 879		373 482
23	28 988 411	3 432 430	692 345	31 409 745	3 663 083	1 458 676	9 034 367	3 892 142		50 074 461
24	10 842 300	3 139 036	2 292 561	512 209 918	3 962 083	2 724 511	29 630 318	3 138 693		64 697 500
25										
26										
27										
28										
29										
30										
31										
32										
33										
34										
35										
36										
37										
38										
39										
40										
41										
42										
43										
44										
45										
46										
47										
48										
49										
50										
51										
52										
53										
54										
55										
56										
57										
58										
59										
60										
61										
62										
63										
64										
65										
66										
67										
68										
69										
70										
71										
72										
73										
74										
75										
76										
77										
78										
79										
80										
81										
82										
83										
84										
85										
86										
87										
88										
89										
90										
91										
92										
93										
94										
95										
96										
97										
98										
99										
100										

Université de Moncton  
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement  
de l'exercice terminé le 30 avril 2012

A annex 2

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Synchro et la collectivité	Recherche aux étudiants	Entretiens auxiliaires	Alignements	Total		
1. Mises-à-jour	27 779 146	761 162	4 100 255	7 439 159	1 034 704	641 593	1 447 666	429 105		43 043 147		
2. Direction	3 449 700	465 499	930 000	938 182	2 511 631	173 399	816 608	499 822		9 818 810		
3. Gérance	171 636 700	468 037	0	53 216	0	12 132	0	0		172 199 756		
4. Enseignants-chercheurs	27 976 046	159 348	0	350 227	0	0	0	0		28 485 661		
5. Chargés de cours	527 078	15 969	0	0	0	0	0	0		543 047		
6. Personnel technique à l'enseignement et à la recherche	7 281 030	141 748	0	0	0	18 551	0	0		7 441 336		
7. Personnel technique à l'enseignement et à la recherche	19 417 750	2 455 079	10 599 825	14 235 121	1 440 217	1 807 205	6 730 491	209 649		57 066 708		
8. Personnel technique non-enseignants	33 963 229	1 303 722	8 002 530	4 024 996	509 159	509 159	1 419 730	409 421		53 555 609		
9. Personnel de soutien technique	5 928 621	149 761	4 231 936	3 377 104	316 415	377 271	1 642 299	1 331 807		17 424 815		
10. Personnel de soutien technique	2 243 671	453 262	644 494	79 279	8 631 457	756 382	1 131 904	2 158 083		15 435 420		
11. Personnel de soutien technique	47 665 447	1 535 125	6 472 937	7 564 211	4 564 014	4 121 888	2 799 317	1 163 087		92 923 740		
12. Appareils, matériel, fournitures et consommables	3 506 929 527	3 002 276	3 156 691	3 925 791	22 769 943	4 121 888	10 408 216	6 428 052		69 012 819		
13. Appareils, matériel, fournitures et consommables												
14. Achat de matériel (704)												
15. Variation de la provision pour dépréciation, matériel, véhicules												
16. Frais pour congés sabbatiques et études (707)												
17. Subventions (706)	479 612	234 148	0	164 913	0	0	0	0		2 630 184		
18. Formation et perfectionnement (710)	27 168	170	0	904 680	0	0	230	0		1 042 207		
19. Frais de déplacement et de transport (715, 730, 735, 736)	9 792 058	791 101	140 521	455 212	1 044	1 793 035	1 645 644	24 028		9 941 872		
20. Hébergement (733)	2 300 814	634 974	0	308 544	0	100 184	5 573 302	0		10 436 999		
21. Subventions, encouragements et primes (740, 811, 872)	11 669 481	6 737 665	653 836	3 097 038	15 599	265 919	212 266	276 729		18 948 895		
22. Primes et primes (745)	149 125	971 365	675 597	1 911 066	1 105 202	408 139	911 629	1 021 190		18 749 202		
23. Coût de marchandises vendues (753)	1 187 515	0	0	0	300 500	0	41 574	0		11 725 700		
24. Frais de services (760, 765, 770) (fonctionnement, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100)	303 038	41 991	7 001 313	4 348 750	14 133 211	1 064 903	2 632 963	1 770 097		43 762 336		
25. Charges relatives aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 830)	1 030 943	148 810	157 522	1 590 672	14 130 261	18 919	1 333 686	1 548 801		18 497 726		
26. Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	52 128	283	26 613	31 177	83 107	8 337	37 718	1 425 632		1 589 625		
27. Location de locaux et de bâtiments (840, 845)												
28. Location de locaux et de bâtiments (840, 845)												
29. Transferts de fonds (840, 845)												
30. Frais de placement (846)												
31. Frais de placement (846)	1 444 140	91 336	601 847	122 823	71 702	42 072	153 849	159 134		2 468 724		
32. Frais de placement (846)												
33. Frais bancaires et charges financières (850, 851, 852, 853)	0	0	0	3 462 071	0	0	128 994	143 118		3 933 293		
34. Intérêts relatifs aux avances bancaires (855)	0	0	0	0	0	0	0	0		0		
35. Autres charges (860, 870)	44 063	0	429 446	413 325	128 563	0	107 935	17 866		993 841		
36. Frais de services (875)	4 098 733	10 422 919	11 506 307	18 648 132	42 134 296	3 124 231	30 669 211	17 112 129		158 316 437		
37. Services informatiques (877)	657 709	104 373	0	657 366	270 097	78 972	142 166	749 558		2 307 400		
38. Services informatiques (878)	451 002	11 763 972	0	601 062	12 637 028	227 329	41 611 311	15 029 544		62 710 799		
39. Matériel de bureau (880)	0	0	0	0	0	0	0	0		0		
40. Matériel de bureau (880)	413 146 748	16 500 121	43 391 311	1 500 432	62 529 005	7 407 936	25 308 521	18 625 237		642 517 969		
41. Électronique (880)	0	0	0	0	0	0	0	0		0		
42. Électronique (880)	413 146 748	16 500 121	43 391 311	1 500 432	62 529 005	7 407 936	25 308 521	18 625 237		642 517 969		
43. Électronique (880)												
44. Électronique (880)												
45. Électronique (880)												
46. Électronique (880)												
47. Électronique (880)												
48. Électronique (880)												
49. Électronique (880)												
50. Électronique (880)												
51. Électronique (880)												
52. Électronique (880)												
53. Électronique (880)												
54. Électronique (880)												
55. Électronique (880)												
56. Électronique (880)												
57. Électronique (880)												
58. Électronique (880)												
59. Électronique (880)												
60. Électronique (880)												
61. Électronique (880)												
62. Électronique (880)												
63. Électronique (880)												
64. Électronique (880)												
65. Électronique (880)												
66. Électronique (880)												
67. Électronique (880)												
68. Électronique (880)												
69. Électronique (880)												
70. Électronique (880)												
71. Électronique (880)												
72. Électronique (880)												
73. Électronique (880)												
74. Électronique (880)												
75. Électronique (880)												
76. Électronique (880)												
77. Électronique (880)												
78. Électronique (880)												
79. Électronique (880)												
80. Électronique (880)												
81. Électronique (880)												
82. Électronique (880)												
83. Électronique (880)												
84. Électronique (880)												
85. Électronique (880)												
86. Électronique (880)												
87. Électronique (880)												
88. Électronique (880)												
89. Électronique (880)												
90. Électronique (880)												
91. Électronique (880)												
92. Électronique (880)												
93. Électronique (880)												
94. Électronique (880)												
95. Électronique (880)												
96. Électronique (880)												
97. Électronique (880)												
98. Électronique (880)												
99. Électronique (880)												
100. Électronique (880)												

Université de Montréal  
Produits par fonction - Fonds avec restrictions  
de l'exercice terminé le 30 avril 2012

Annexe 3

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Enseignement	Recherche	Soutien enseignement recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
1 Subvention du Ministère (515)	0	1 556	0	0	0	30 666	0	0	0	31 222
2 Autres subventions provinciales (405, 410, 995)	6 558 500	33 621 304	0	259 809	0	3 742 314	2 949 177	0	0	47 131 004
3 Subventions de gouvernement du Québec (415, 420)	117 826	73 394 032	0	(1 439 177)	0	5 639 429	9 464 406	0	0	90 008 639
4 Autres subventions et aides des gouvernements du Québec et du Canada (425, 426, 427)	0	10 795 815	0	0	0	697 731	219 854	0	0	11 013 399
5 Total des subventions	6 676 126	117 802 627	0	1 698 983	0	10 010 141	12 633 438	0	0	138 845 367
6 Invention et de dividendes (455)	0	88 946	0	0	0	1 753	0	0	0	90 709
7 Intérêt sur les avances inter-fonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8 Produits provenant de fonds de dotation (447)	310 664	2 207 482	0	43 773	0	87 738	869 189	0	0	2 918 306
9 Produits provenant d'une fondation (446)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 Subventions et aides non gouvernementales (430)	801 273	23 574 167	(409 238)	4 450 009	0	1 260 564	4 171 324	0	0	31 015 854
11 Charges sur verse de placements (520)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12 Ventes d'actifs (460)	15 091	2 435	0	0	0	278 763	0	0	0	296 198
13 Régime comptable - Revenus relatifs à la subvention à recevoir (699)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14 Autres produits (466, 470)	0	500	0	0	0	0	0	0	0	500
15 Total des produits autres	408 187	25 871 331	409 228	4 503 671	0	1 658 518	4 240 513	0	0	37 331 117
16 TOTAL DES PRODUITS	6 775 883	143 676 207	409 228	6 202 656	0	13 668 960	17 373 951	0	0	186 166 484

Université de Montréal  
 Charge par fonction - Fonds avec restrictions  
 de l'exercice terminé le 30 avril 2012

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Enseignement	Recherche	Smileux empiètement recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
1. Mises relatives										
2. Direction	0	1 374 841	0	0	0	19 799	0	0	0	1 374 640
3. Générale	0	1 207 771	0	0	0	48 862	0	0	0	1 256 633
4. Enseignants-chercheurs	24 446	16 930 306	0	36 078	0	277 017	70 138	0	0	17 341 077
5. Charges de cours	0	837 822	0	0	0	7 844	0	0	0	845 709
6. Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	0	993 705	0	0	0	23 951	503	0	0	1 001 159
7. Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	3 500	3 726 945	0	0	0	118 813	251 046	0	0	4 096 343
8. Travailleurs professionnels non enseignants	20 951	19 198 450	0	40 854	0	1 745 645	216 962	0	0	20 834 763
9. Personnel de soutien technique	31 315	5 846 333	0	29 900	0	504 236	170 543	0	0	6 855 007
10. Revenus de ventes de biens	0	335 671	0	0	0	8 750	17 773	0	0	362 196
11. Personnel de soutien et curatif	0	64 818	0	389	0	0	0	0	0	65 207
12. Avances reçues (200) - Comptes à l'excès	14 007	12 377 200	0	1 376 438	0	663 365	116 980	0	0	17 285 263
13. Total des dépenses, soldes et des avantages sociaux	65 329	62 677 934	0	2 067 303	0	1 064 315	1 884 658	0	0	68 524 058
14. Variation de la provision pour dépréciation, maladie, vacances, congés sursus et autres avantages (201), 202, 203	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15. Frais pour congés sursus et avantages (200)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16. Subventions productives (206)	0	8 317 954	0	0	0	41 829	828 221	0	0	9 146 004
17. Formations et perfectionnement (210)	3 743	7 371	0	0	0	0	1 492	0	0	12 514
18. Frais de déplacement et de représentation (215, 220, 225, 240)	32 802	8 703 407	3 964	6 443	0	1 950 438	314 077	0	0	11 029 539
19. Rentes (225)	1 667	19 336 874	0	29 349	0	682 732	14 581 612	0	0	34 553 294
20. Subventions, cotisations et transferts (240, 871, 872)	6 329 416	17 629 582	0	1 184 432	0	1 187 766	58 103	0	0	25 707 299
21. Primes et intérêts (245)	12 313	14 451 376	132 411	264	0	347 413	178 816	0	0	34 553 294
22. Coûts de marchandises vendues (255)	106	0	0	0	0	0	0	0	0	198
23. Frais de services (260, 265, 270, 280, 285, 290, 295, 300)	69 885	7 131 893	81 847	1 137 194	0	2 140 251	460 572	0	0	10 993 648
24. Volontés et bénévoles (250)	152	611 694	1 34 912	35 364	0	45 244	5 951	0	0	1 023 443
25. Charges liées aux services et aux bâtiments (205, 810, 815, 820, 825)	0	(19 922)	0	0	0	6 330	939	0	0	(12 663)
26. Location de locaux et de bâtiments (240, 845)	0	5 191	0	0	0	146 707	5 000	0	0	157 143
27. Location d'équipement (200)	0	146 803	0	1 786	0	3 446	1 584	0	0	154 109
28. Travaux de construction (265)	0	3 774 661	0	8 750	0	616 361	0	0	0	4 399 776
29. Frais sur vente de placements (265)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
30. Frais sur vente de placements (265)	3 130	1 056 466	103 165	1 228	0	831 499	21 360	0	0	2 020 048
31. Frais de maintenance et charges d'immeubles (260, 871, 872, 873)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
32. Frais financiers et charges d'immeubles (260, 871, 872, 873)	375	7 497	0	1 131	0	5 690	2 144	0	0	10 208
33. Intérêts relatifs aux avances interbancaires (255)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
34. Autres charges (260, 870)	245	45 032	0	42 500	0	5 180	1 699	0	0	47 341
35. Total des charges, soldes et des avantages sociaux	6 355 329	51 629 083	6 567 340	2 365 053	0	8 164 314	16 094 759	0	0	114 442 576
36. Mises en réserve (270)	0	(215 740)	0	207 243	0	10 624	(2 120)	0	0	0
37. Ventes d'immobilisations (270)	0	646 731	0	0	0	0	0	0	0	646 731
38. Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés (275)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39. Total des soldes et avantages sociaux dérivés (275)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
40. Total des soldes et avantages sociaux	6 355 329	50 366 611	6 567 340	2 572 296	0	8 164 314	16 092 639	0	0	114 025 588
41. TOTAL DES CHARGES	6 440 649	143 914 545	6 567 340	2 365 690	0	11 116 385	16 286 324	0	0	180 599 932

